

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-029/PR/MAMCBW portant approbation et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'exercice 2019.

n° 2019-029/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

21 janvier 2019

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro

31 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010**VU**La Loi n°31/AN/13/7ème L du 6 février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs**VU**Le Décret n°2015-119/PR/MAMCBW modifiant le décret n°2010-217/PR/MAMCBW portant prélèvement au profit du "WAQF CIMETIERE"**VU**Le Décret n°2015-202/PR/MAMCBW du 1 juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs**VU**Le Décret n°2015-228/PR/MAMCBW du 6 août 2015 portant composition des Membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016, portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016, fixant les attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2017-183/PR/MTRAdu 18 mai 2017 portant nomination du Directeur Général du Diwan des Biens Waqf**VU**Le Procès-Verbal du conseil d'administration du 27/11/2018**VU**La Délibération n°473 du 05/12/2018

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est Approuvé le Budget Prévisionnel du Diwan des Biens Waqfs pour l'Exercice 2019 par le Conseil d'Administration comme suit

– En produit :.....	499 192 977 FD– En	
charge :.....	278 388 132 FD– En Investissement	
:.....	128 000 000 FD– En Remboursement d'Emprunt :.....	92 995 898

FDArticle 2 : Le présent Arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH